Les sondages électoraux

Un danger pour la démocratie?



Matthieu Chaniolleau Sandra Clodion Julien Horsin Anisse Id-Benaddi Laure Marangon Flore Maroni Colombe Nothhelfer Rémi Ouazan--Reboul

Illustration	de la	couverture	
IIIUSII alion	ue ia	Couverture	

Arthur Wynell Lloyd. (1908). Caricature of Gandhi "Public opinion", South-Africa. Libre de Droit (domaine public). Disponible sur https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gandhi caricature public opinion.jpg

Cette publication a été réalisée par des étudiants en troisième année du cycle ingénieur de Mines Paris PSL Research University. Il présente le travail réalisé dans le cours intitulé « Descriptions de controverse », qui a pour objectif d'introduire les étudiants à l'univers incertain de la recherche scientifique et technique et de les sensibiliser aux enjeux de la participation citoyenne.

Mines Paris décline toute responsabilité pour les erreurs et les imprécisions que peut contenir cet article. Vos réactions et commentaires sont les bienvenus. Pour signaler une erreur, réagir à un contenu ou demander une modification, merci d'écrire à la responsable de l'enseignement : madeleine.akrich@mines-paristech.fr.

■ Introduction

S'il y a bien un sujet qui ressurgit très régulièrement sur le devant de la scène médiatique française, et en particulier en période d'élection présidentielle, c'est celui des sondages électoraux. De plus en plus nombreux - leur nombre a augmenté de 400% depuis le début des années 1980¹ - les sondages d'intention de vote font l'objet de nombreuses polémiques. Pour mieux comprendre les vifs débats ayant trait aux sondages électoraux, il convient de revenir en premier lieu sur l'histoire de leur apparition en France.

Les toutes premières enquêtes d'opinion sont apparues aux Etats-Unis au début du XIXème siècle sous la forme de votes de paille, des simulations de joutes électorales faites par les journaux avant chaque élection importante. Ces premières enquêtes d'intention de vote étaient surtout un outil promotionnel pour les journaux en question et n'avaient pas vocation à dépeindre la réalité de l'opinion publique. En effet, des bulletins à remplir étaient adressés en grand nombre aux lecteurs du journal, sans aucun souci de représentativité de la population interrogée². L'élection présidentielle américaine de 1936 marque un tournant : le traditionnel vote de paille organisé par le journal Literary Digest se trompe sur l'issue du vote. Dans le même temps, le tout juste fondé American Institute of Public Opinion - plus connu sous le nom institut Gallup, d'après le patronyme de son fondateur - prédit l'élection de Roosevelt en réalisant une enquête sur la base d'un échantillon représentatif. Aux yeux du grand public, les votes de paille perdent alors toute crédibilité et cette nouvelle technique de mesure de l'opinion est plébiscitée. C'est deux ans plus tard, en 1938, que le terme « sondage » et la méthode associée font leur apparition en France, lorsque Jean Stoetzel, agrégé de philosophie, découvre les travaux de M. Gallup à l'occasion d'une visite dans une université américaine. Il importe ces méthodes en France et fonde le tout premier institut de sondage français: l'Institut français d'opinion publique (IFOP). Il faudra toutefois attendre 1965, année de la première élection présidentielle au suffrage universel direct, pour que les sondages soient appliqués au cas électoral en France³.

Mais depuis lors, les sondages d'intention de vote font très régulièrement l'objet de débats, notamment concernant leur capacité à prédire avec précision les résultats d'une élection. Il faut dire que l'échec d'Édouard Balladur lors du scrutin de 1995, la qualification de Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles de 2002 ou plus récemment l'écrasante victoire de François Fillon aux primaires de la droite en 2016 sont autant d'événements que les sondages ont échoué à pronostiquer. Ces questionnements, que l'on pourrait croire cantonnés au seul milieu des experts staticiens, impliquent en fait des

¹ Fonton, Mickaël. « Frédéric Micheau : "Les sondages et la présidentielle sont devenus indissociables" », *Valeurs actuelles*. 18 février 2022. 18 février 2022 . En ligne :

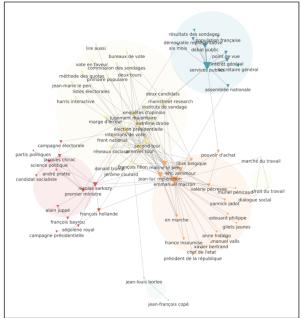
https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/frederic-micheau-les-sondages-et-la-presidentielle-sont-devenus-indissociables [consulté le 4 janvier 2023].

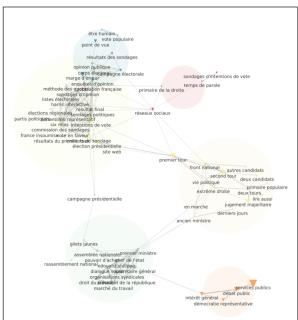
² CASTÉRAN, Herbert. « Chapitre 4. Les sondages politiques, techniques ou démiurge ? » Marketing et communication politique. Caen: EMS Editions, 2017, vol.2e éd., p. 183-256. En ligne: https://www.cairn.info/marketing-et-communication-politique--9782847699975-p-183.htm [consulté le 4 janvier 2023].

³ Вьосн, Michaël. « "Les deux grands échecs, c'est 1995 et 2002" : l'histoire des sondages racontée dans un livre », *Le Journal Du Dimanche*. En ligne :

https://www.lejdd.fr/Politique/les-deux-grands-echecs-cest-1995-et-2002-lhistoire-des-sondages-racontee-dans-un-livre-4091641 [consulté le 12 janvier 2023].

typologies d'acteurs beaucoup plus larges, tels que des politologues ou des journalistes, comme le montre une analyse quantitative que nous avons réalisé à l'aide de Cortext (Figure 1).





<u>Figure 1</u> - Analyse de réseau Cortext d'un corpus de textes sur la fiabilité des sondages. A droite, même analyse en filtrant les noms des hommes et femmes politiques

Le corpus documentaire d'articles de presse a été établi sur Europresse, au moyen de l'équation de recherche (Inclure: Sondages / Méthode / Biais / Élection et Exclure: politique étrangère / Etats-Unis). 160 articles.

La figure de gauche montre la polarisation de la base d'articles sur la question de l'élection présidentielle au centre (cluster jaune), associée à l'extrême droite et à des questions techniques comme la marge d'erreur ou la méthode des quotas. Les hommes politiques en lien avec ces élections gravitent dans les clusters rouge, vert et orange. Dans le cluster bleu, on commence à voir apparaître des questions liées à l'opinion publique et la démocratie.

En filtrant les noms des politiques dans notre analyse de réseau (figure de droite), on voit encore plus clairement apparaître le cluster de l'élection présidentielle (vert pâle), où l'on trouve aussi des questions de régulation (commission des sondages). Un nouveau cluster en vert est apparu, celui autour du gouvernement et du dialogue social que nous ne traitons pas au cours notre enquête. Les nœuds évoqués précédemment apparaissent plus clairement encore.

Cette analyse montre aussi qu'au-delà des discussions autour de leur fiabilité, l'impact réel ou supposé des sondages électoraux sur l'exercice démocratique provoque également des questionnements : leur influence sur les votes des électeurs, sur les décisions des partis politiques ou encore leur omniprésence au sein de la sphère médiatique en période électorale font ainsi l'objet de débats. On se souviendra notamment de l'expression choc

employée par l'académicien Maurice Druon, qui titrait dans Le Monde en 1972 à propos des sondages : « Une pollution de la démocratie »⁴.

Ces différentes polémiques entourant les sondages ont mené les pouvoirs publics à se préoccuper de leur encadrement dès les années 1970. Mais cet encadrement lui-même est l'objet de discussions et de désaccords...

Afin d'analyser l'histoire de cette controverse et son articulation entre les différents acteurs impliqués, cet article s'articulera ainsi autour des points de débats suivants :

- Les sondages électoraux sont-ils fiables ?
- Quelle est leur influence sur les électeurs ?
- Quelle influence ont-ils sur le jeu politique ?
- Quel encadrement des sondages serait approprié ?

3

⁴ DRUON. « II. - Une pollution de la démocratie », *Le Monde.fr*. 6 septembre 1972 . En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1972/09/06/ii-une-pollution-de-la-democratie_2390216_1819218.html [consulté le 10 janvier 2023].

■ Les sondages électoraux sont-ils fiables?

Plusieurs événements considérés comme des échecs des sondages, à l'instar des élections présidentielles de 2022, ont remis en question la fiabilité de cet outil. Les avis sur ce sujet sont divisés, non seulement entre experts statisticiens, mais aussi au sein du monde des sociologues et des politologues. Pour comprendre la controverse, il est intéressant de noter qu'un sondage est avant tout un outil technique. Pour qu'un sondage soit statistiquement juste⁵, il faudrait pouvoir tirer aléatoirement des individus dans la population française pour les interroger : à partir d'un nombre de sondés suffisamment important, on pourrait alors affirmer un résultat avec une marge d'erreur statistique. Cependant, il est impossible dans les faits de réaliser un tel tirage aléatoire d'individus, ce qui a conduit à l'introduction de la méthode des quotas dès les années 1960⁶. Depuis lors, cette méthode empirique consitant à réunir un échantillon représentatif de la population entière (âge, sexe, profession...) est le procédé méthode majoritairement utilisé dans la réalisation de sondages.

■ A quel point les sondages sont-ils représentatifs de "l'opinion publique"?

L'opinion publique est définie comme la pensée majoritairement répandue au sein de la population. Très tôt après l'émergence des sondages en France, la question a été de savoir si les sondages étaient capables de mesurer cette opinion publique. Cette question paraît alors réservée aux experts, et apparaît principalement dans des papiers scientifiques. Différents courants de pensée s'affrontent alors sur cette question presque philosophique. Bourdieu défend ainsi en 1973 que « l'opinion publique n'existe pas »⁷, tandis que d'autres scientifiques, comme Blondieau en 1997⁸, affirment que les biais psychologiques liés à la formulation de la question rendent l'opinion publique impossible à mesurer. Cependant, le politologue Daniel Gaxie⁹ rappelle l'existence depuis l'origine d'un autre courant de pensée, qualifié ironiquement de « Doxosophe »¹⁰ par d'autres sociologues. L'idée est de déplacer le débat en disant que tant que les acteurs pensent que les sondages mesurent l'opinion publique et que cela produit des effets, alors les sondages mesurent l'opinion publique, et cela même si l'opinion publique n'existe pas. C'est le point de vue historique des instituts de sondages, qui estiment que l'opinion publique est bien mesurable en choisissant un bon échantillon. Ces courants existent depuis l'introduction des sondages électoraux en France

⁵ INKIDATA. *Comprendre et utiliser la méthode des quotas pour l'échantillonnage*. 2021. En ligne : https://inkidata.fr/comprendre-et-utiliser-la-methode-des-quotas-pour-lechantillonnage/ [consulté le 4 janvier 2023].

⁶ BARRAULT, Christian. Petite histoire des méthodes d'enquêtes par sondage. 2015. En ligne: http://www.observatoire-des-sondages.org/petite-histoire-des-methodes-d-enquetes-par-sondage [consulté le 12 novembre 2022].

⁷ Bourdieu, Pierre. L'opinion publique n'existe pas. 1973. En ligne :

https://www.acrimed.org/L-opinion-publique-n-existe-pas [consulté le 2 décembre 2023].

⁸ BLONDIAUX, Loïc. « Ce que les sondages font à l'opinion publique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*. 1997, vol.10 n° 37. p. 117-136.

⁹ GAXIE, Daniel. « Les sondages, c'est scientifique ? » Manuel indocile de sciences sociales. Paris : La Découverte, 2019, p. 418-428. En ligne :

https://www.cairn.info/manuel-indocile-de-sciences-sociales--9782348045691-p-418.htm [consulté le 9 décembre 2022].

¹⁰ BOURDIEU, Pierre. Les Doxosophes. [s.l.]: [s.n.], 1972, p. En ligne:

https://fr.scribd.com/document/334422494/Les-Doxosophes-Pierre-Bourdieu [consulté le 29 novembre 2022].

dans les années 1960 et semblent avoir peu évolué : un proche de la commission des sondages que nous avons rencontré durant notre enquête nous les a rappelés sans ajouter d'éléments nouveaux. Il peut être intéressant de remarquer que cette question autour de l'existence de l'opinion publique et de la capacité des sondages à la mesurer est restée principalement dans l'arène scientifique et a peu évolué. Il est possible que ce point soit resté en suspens car ce sont les questions sur la réalisation technique des sondages qui ont le plus été débattues, comme nous allons le voir.

■ Une question de fiabilité lors de la réalisation des sondages ?

Comme nous l'avons vu, la question de la fiabilité technique lors de la réalisation des sondages a été poussée par plusieurs prédictions erronées. En 1995 par exemple, aucun sondage n'avait prévu l'arrivée de Lionel Jospin devant Jacques Chirac et Edouard Balladur¹¹. Mais c'est 2002 qui constitue le choc le plus marquant : alors que jusqu'au dernier moment, les sondages annonçaient Jacques Chirac et Lionel Jospin au second tour, Jean-Marie Le Pen s'est qualifié à la surprise générale. La presse semble alors s'être fortement emparée de la question des sondages comme le montre l'analyse suivante (*Figure* 2).

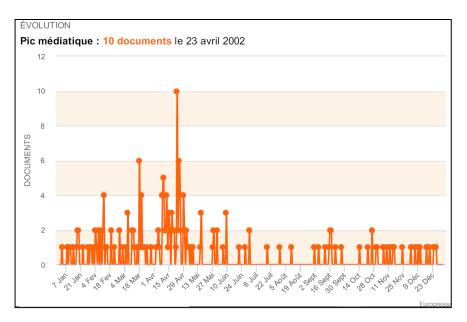


Figure 2 - Evolution du nombre d'articles contenant les mots « sondages » et « erreurs »

La surprise du premier tour de 2002 a entraîné un pic dans la presse nationale française d'articles sur la fiabilité des sondages. Les analyses ont été effectuées sur des articles de la presse nationale issus de la base de données Europresse, consultée au moyen de l'équation de recherche (Inclure: Sondages / Erreur / France / et Exclure: Allemagne / Irlande) sur l'année 2002.

Les sondages sont alors fortement critiqués à la suite de cet événement, omme le journal *La Croix* qui dénonce alors :

¹¹ VILLEMUS, Philippe. « Quels effets les sondages auront-ils sur la présidentielle ? », *La Tribune*. 25 janvier 2022 . En ligne :

https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quels-effets-les-sondages-auront-ils-sur-la-presidentielle-902590.html [consulté le 4 janvier 2023].

« Ces sondages qui sondent l'insondable. [...] Ce qui ne les empêche pas de dicter la pluie et le beau temps en politique. »¹²

Les questions techniques sont alors abordées dans les médias grand public bien plus fréquemment qu'auparavant. La parole est donnée aux experts et aux statisticiens qui questionnent alors dans la presse les marges d'erreur et les méthodes de redressement. Les marges d'erreur sont liées à la méthode statistique comme l'explique un article de Public Sénat¹³:

« La plupart des sondages se basent sur un intervalle de confiance de 95 %, c'est-à-dire que le score donné dans le sondage a 95 % de chances de se situer dans une marge d'erreur, centrée autour du score mesuré. L'étendue de cette marge d'erreur dépend principalement de la taille de l'échantillon, qui tourne souvent autour 1000-1500 personnes. Elle dépend aussi du score mesuré : plus celui-ci est proche de 50 %, plus la marge d'erreur est importante. »

Le redressement consiste lui à compenser les mensonges de certains électeurs lors de la réponse du sondage, notamment ceux des électeurs des extrêmes - ce phénomène est parfois appelé « votes cachés ». Les détails de cette méthode sont propres à chaque institut, qui ne communique pas sa recette aux concurrents. Cela ne mène donc à aucune validation par la communauté scientifique et pourrait alors introduire un biais dans la création des sondages selon des statisticiens comme Michel Lejeune¹⁴. Ce dernier déplore en 2002 le manque de contrôle sur ces méthodes empiriques dans les colonnes du Monde. Plusieurs experts ont réagi et analysé différents biais dans leurs publications scientifiques : la plus importe étude d'un panel sur l'élection de 2002 publiée par 2 chercheurs du CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) conclut ainsi sur la difficulté de réaliser des échantillons représentatifs¹⁵. Il est intéressant de voir que ces questions sont toujours d'actualité en 2022, comme le montre le travail récent de Mathieu Grousson¹⁶, journaliste scientifique indépendant. Il explique que le panel d'un sondage peut être biaisé dans sa construction, car certaines catégories de personnes seraient sur-représentées. Olivier Tallès¹⁷, journaliste au journal *La Croix*, souligne également que les personnes interrogées peuvent mentir sur leur condition sociale. Ces questions statistiques ont agité les professionnels et ont pu percer quelques fois dans les médias grand public comme nous l'avons vu. Néanmoins, un politologue que nous avons interrogé affirme que les experts qui remettent en cause les sondages dans les médias sont souvent contredits par les instituts de sondages, qui auraient selon lui une proximité plus forte avec les médias.

¹² Verdier, Marie. « Ces sondages qui sondent l'insondable », La Croix. 25 avril 2002 .

Louis, Mollier-Sabet. *Sondages : comment fonctionne la marge d'erreur ?* 2022. En ligne : https://www.publicsenat.fr/article/politique/sondages-comment-fonctionne-la-marge-d-erreur-201683 [consulté le 13 janvier 2023].

¹⁴ MICHEL, Lejeune. « Faute de contrôles..., par Michel Lejeune ». 25 avril 2002 . En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/04/25/faute-de-controles-par-michel-lejeune_273009_1819218.html [consulté le 14 janvier 2023].

¹⁵ CAUTRÈS, Bruno. « 16. Panel, mode d'emploi », Le nouveau désordre électoral. 2004. p. 369-389.

¹⁶ GROUSSON, Mathieu. « Élection présidentielle : évitez les pièges des sondages - Science et vie ». 23 avril 2022 . En ligne :

https://www.science-et-vie.com/article-magazine/election-presidentielle-evitez-les-pieges-des-sondages [consulté le 13 janvier 2023].

¹⁷ TALLÈS, Olivier. *Présidentielle 2022 : dans la fabrique des sondages*. 2022. En ligne : https://www.la-croix.com/France/Presidentielle-2022-fabrique-sondages-2022-03-25-1201207010 [consulté le 14 janvier 2023].

Ces questions liées aux biais dans la réalisation des sondages ont continué à être discutées (Patrick Fournier, 2015¹⁸); (Alexandre Dézé, 2022¹⁹). Cependant, la méthode des sondeurs a évolué dans la forme. En effet, à l'origine, les sondeurs interrogeaient les sondés lors d'une rencontre en face à face. Puis dans les années 1980, la croissance du taux d'équipement en téléphone a conduit au développement rapide des sondages téléphoniques, 25% moins cher²⁰. Dans les années 2000, le développement d'internet a conduit à la création des access panels. Les sondés s'inscrivent alors sur des bases de données en renseignant leurs informations (âge, sexe...), puis les sondeurs les contactent pour répondre à des sondages et ainsi recréer un échantillon représentatif. Cette méthode est peu chère (50% moins coûteuse que les sondages physiques) et permet de produire des sondages rapidement. Ainsi, tous les sondages portant sur les élections présidentielles de 2017 ont été réalisés de cette manière²¹. La généralisation de cette méthode a soulevé de nouvelles questions, comme le montre une étude réalisée avant la présidentielle de 2022 par le journaliste du Monde Luc Bronner²². Cette étude, qui a eu un très fort impact médiatique, a montré qu'il était possible de mentir sur son identité lors de l'inscription à ces access panels. Elle a ainsi mis en défaut la question de la représentativité de l'échantillon, et donc la fiabilité des sondages réalisés.

Utilisation des limites techniques dans l'interprétation des sondages

Nous avons ainsi vu que la question de la réalisation technique des sondages est débattue. Et il est alors intéressant de voir comment certaines limites techniques peuvent être utilisées dans l'interprétation des sondages. Cela peut se retrouver dans la manière dont les politiques parlent des sondages. Un exemple concret de ce comportement est l'interprétation qu'a fait Eric Zemmour des sondages annonçant Marine Le Pen au second tour, début avril 2022. Il justifie son faible score par le biais des « votes cachés »²³, correspondant aux sondés n'osent pas dire réellement pour qui ils vont voter. Cependant, selon Jérôme Fourquet, sondeur de l'IFOP, cet argument ne tient pas :

⁻

¹⁸ FOURNIER, Patrick, François GÉLINEAU, et Allison HARELL. « Les Systèmes d'Aide au Vote peuvent-ils être utiles pour l'étude des élections ? », *Revue internationale de politique comparée*. 2015, vol.22 n° 2. p. 269-296.

¹⁹ Mestre, Abel. « Alexandre Dézé « Il faudrait déshystériser la production et l'utilisation des sondages » », *Le Monde*. 15 février 2022. p. 34.

²⁰ BARRAULT, Christian. Petite histoire des méthodes d'enquêtes par sondage - observatoire des sondages. En ligne : http://www.observatoire-des-sondages.org/petite-histoire-des-methodes-d-enquetes-par-sondage [consulté le 14 janvier 2023].
²¹ Présidentielle 2022 : le record de sondages de 2017 ne sera pas battu - La Voix du Nord. En ligne :

²¹ Présidentielle 2022 : le record de sondages de 2017 ne sera pas battu - La Voix du Nord. En ligne : https://www.lavoixdunord.fr/1160812/article/2022-04-01/presidentielle-2022-le-record-de-sondages-de-2017-ne-s era-pas-battu [consulté le 14 janvier 2023].

²² Bronner, Luc. « Dans la fabrique opaque des sondages », *Le Monde.fr.* 4 novembre 2021 . En ligne : https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/11/04/dans-la-fabrique-opaque-des-sondages_6100879_823448.ht ml [consulté le 14 janvier 2023].

²³ Grably, Raphaël. « *Vrais sondages »,* « *vote caché »: comment Éric Zemmour veut convaincre de sa popularité*. 2022. En ligne :

https://www.bfmtv.com/tech/vrais-sondages-vote-cache-comment-eric-zemmour-veut-convaincre-de-sa-popularit e_AN-202203220078.html [consulté le 14 janvier 2023].

« Les sondages sont aujourd'hui quasiment tous réalisés par Internet. Donc le fait de ne pas oser dire pour qui on vote ne se pose pas. [...]. Cet argument ne tient pas. La preuve, c'est que quand on demande aux gens pour qui ils ont voté avant, c'est très proche du réel [...] »²⁴

Mais selon Olivier Baisnée, politologue, l'interprétation biaisée peut aussi servir aux journalistes :

« Les journalistes interprètent les sondages avec plein de biais, notamment ils retirent les conclusions qui les assurent et qui confirment leur vision du monde. Dans le cas de la candidature de Sarkozy c'était la croyance à sa capacité de "rebondir" »²⁵

Des évolutions dans les sondages commentées alors qu'elles correspondent à des marges d'erreur peuvent aussi questionner les statisticiens. Un expert statisticien de l'INSEE que nous avons rencontré, apprécierait un accompagnement par des statisticiens qui feraient office de garde-fou technique pour limiter les dérives d'interprétation. L'institut de sondage Kantar Public assure que le risque existant dans l'interprétation des sondages se trouve entre ce que l'on veut faire dire aux enquêtes et ce qu'ils sont capables de dire techniquement à sept mois de l'échéance²⁶.

La législation évolue alors face à ces critiques : un projet de loi porté par les sénateurs Pierre Sueur (PS, Loiret) et Hugues Portelli (LR, Val-d'Oise) visant à mieux garantir la sincérité du débat politique et électoral a été adopté à l'unanimité par le Sénat et accepté par la commission des lois à l'Assemblée mais a été bloqué par le gouvernement en 2011. Le sujet est alors écarté jusqu'à l'élection présidentielle suivante ou elle est finalement acceptée en 2016. La loi a abouti à une obligation de publier ou de rendre accessible toutes les questions des sondages effectués, afin de ne pas fausser les interprétations en publiant seulement certaines réponses aux questions.

Nous avons ainsi pu étudier l'évolution des discussions autour des questions techniques ayant trait à la réalisation et à l'interprétation des sondages. Mais comme notre exposé a commencé à le montrer, ce débat dépasse le cadre purement technique puisqu'il déclenche des interrogations liées aux effets que peuvent avoir ces sondages sur la démocratie quand ils sont publiés et commentés.

-

²⁴ Ibid.

²⁵ BAISNÉE, Olivier. « Le renoncement aux sondages. Les journalistes politiques français et la candidature de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2012 », *Politiques de communication*. 2017, vol.8 nº 1. p. 155-190.
²⁶ DEROYER, Solenn. « Les sondages, juges de paix de la précampagne présidentielle », *Le Monde.fr*. 14 avril 2021 . En ligne :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/04/14/les-sondages-juges-de-paix-de-la-precampagne-presidentielle 6076745 823448.html [consulté le 25 novembre 2022].

■ Les sondages électoraux : quelle influence sur les électeurs ?

C'est entre la fin des années 1960 et le début des années 1970 que les supposés effets des sondages sur les électeurs commencent à être pointés du doigt. Ces premières critiques coïncident avec la montée en puissance des sondages en France : en effet, jusqu'alors, les sondages politiques sont rares et l'industrie n'est partagée qu'entre un nombre très restreint d'acteurs²⁷. Ainsi, en 1972, Maurice Druon, académicien et futur ministre des Affaires culturelles - il sera nommé en 1973 - accuse les sondages d'influencer et les électeurs et donc de « fauss[er] le jeu démocratique »²⁸. Ces effets seront à nouveau particulièrement débattus après les surprises provoquées par les scrutins de 1995 et de 2002.

■ Une influence sur les préférences électorales ?

D'après plusieurs spécialistes en psychologie, sciences cognitives et science politique ayant étudié le sujet depuis la fin des années 1960, différents mécanismes psychologiques peuvent conduire à une modification des préférences électorales. En 2005 — soit quelques années à peine après le choc de l'élection présidentielle de 2002 — Lionel Marquis, Maître-assistant à l'Institut de science politique de l'Université de Berne, réalise à ce sujet un rapport détaillé qui s'appuie sur les travaux de nombreux spécialistes français et étrangers²⁹. Dans ce rapport, il explique que ces mécanismes psychologiques seraient à l'origine de deux effets antagonistes : l'effet *bandwagon* et l'effet *underdog*. L'effet *bandwagon*, que l'on pourrait traduire par « effet d'entraînement » ou « effet de mode » se produit lorsque les individus se rallient au camp du candidat en tête dans les sondages. L'effet *underdog*, à l'inverse, consiste à voler au secours d'un candidat en perte de vitesse dans les sondages.

Les mécanismes psychologiques susceptibles d'expliquer ces effets sont nombreux d'après Lionel Marquis : « effet de libre arbitre », « heuristique du consensus », « effet de contagion », « effet "bookmaker" », « cohérence cognitive », « rationalisation anticipée », « identification sociale », « réponses cognitives ». Même s'il semble ne pas y avoir de réel consensus scientifique en la matière, le dernier de ces mécanismes fournirait selon lui l'explication la plus satisfaisante aux effets *bandwagon* et *underdog*. Cette opinion est partagée par le professeur en sciences de gestion Philippe Villemus, qui explique cette théorie dans un article :

²⁷ Histoires d'Info. Pierre Bourdieu sur les sondages : « Je souhaite que la suspicion se généralise ». En ligne : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/histoires-d-info/histoires-d-info-mitterrand-et-les-sondages-pour-la-72e-foi s-je-suis-battu-par-valery-giscard-d-estaing_1983315 [consulté le 9 janvier 2023].

²⁸ CAYROL, Roland. « Chapitre 5. Sondages et démocratie » *Opinion, sondages et démocratie*. Paris : Presses de Sciences Po, 2011, vol.2e éd., p. 115-142. En ligne :

https://www.cairn.info/opinion-sondages-et-democratie--9782724612073-page-115.htm?contenu=resume [consulté le 9 janvier 2023].

²⁹ Marquis, Lionel. Sondages d'opinion et communication politique. [s.n.], 2005.

« [La théorie des réponses cognitives] montre que les opinions des autres comptent dans les prises de position individuelles sur des candidats ou des enjeux. En clair, les opinions d'une personne peuvent changer quand elle connaît celles des autres. La personne penche vers des arguments qui ne lui seraient jamais venus à l'esprit en temps normal; elle s'interroge sur les raisons qui expliquent que tant de citoyens favorisent un candidat; elle trouve des raisons pour le soutenir à son tour. »³⁰

L'influence des sondages sur les intentions de vote des électeurs a ainsi été mise en évidence par plusieurs experts dans les domaines de la science politique, des sciences cognitives et de la psychologie. Une étude conduite par l'Institut Mediamento (Institut d'Etudes Cognitives des Médias et de la Publicité), en partenariat avec des scientifiques spécialistes du comportement et du cerveau humain, met en évidence l'influence de la consultation des résultats de sondages sur les intentions de vote : menée avant chaque élection présidentielle française depuis le scrutin de 2012, elle parvient à chaque fois à la conclusion que plus de 20% du panel d'électeurs change son intention de vote après avoir été confronté aux résultats de plusieurs sondages³¹.

En mettant ce phénomène en regard des failles supposées sur la fiabilité des sondages, des acteurs de la sphère médiatique et politique alertent ainsi sur de possibles orientations des opinions et des votes. Un sénateur à l'origine d'une récente proposition de loi relative à l'encadrement des sondages, que nous avons interrogé, s'inquiète ainsi d'une possible « manipulation des foules ». Mais certains instituts de sondages se défendent d'un tel degré d'influence : Frédéric Dabi, directeur général de l'institut de sondage l'Ifop, affirme ainsi que les sondages ne sont qu'une source d'influence parmi tant d'autres :

« Quid par exemple du poids des débats télévisés [...], des discussions familiales ou amicales, de l'examen des professions de foi, des réseaux sociaux, sans parler bien sûr des processus individuels ou collectifs de formation des opinions... dans la construction des choix électoraux ? »³²

Ou plutôt une influence sur la stratégie de vote ? Le « vote utile »

Mais selon certains experts politologues, cette supposée modification d'intention de vote due aux sondages serait plus le résultat d'un comportement tactique que d'un réel changement d'opinion. Le professeur de science politique canadien André Blais a publié en 2006 une étude montrant que le fait de prendre connaissance des résultats de sondages électoraux influence plus la stratégie de vote qu'il ne modifie l'évaluation du candidat³³. Les chercheurs en science politique Nonna Mayer et Gérard Grunberg, dans un article scientifique de 2014, relaient et appuient les résultats de cette enquête³⁴. Ainsi, la consultation des résultats de

 $^{^{30}}$ VILLEMUS, Phillippe. « Quels effets les sondages auront-ils sur la présidentielle ? », La Tribune. 25 janvier 2022 . En ligne :

https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quels-effets-les-sondages-auront-ils-sur-la-presidentielle-902590.html [consulté le 4 janvier 2023].

³¹ Mediamento, Institut d'études cognitives des médias et de la publicité. « Communiqué de presse : Influence des sondages ». En ligne :

https://www.mediamento.com/assets/files/CP-Mediamento-220407-InfluenceSondage-VDEF.pdf [consulté le 4 ianvier 2023]

³² Daвi, Frédéric. « [Les études d'opinion montrent que...] », L'Humanité. 30 mars 2022 .

³³ BLAIS, André, Elisabeth GIDENGIL, et Neil NEVITTE. « Do Polls Influence the Vote? », *Capturing Campaign Effects*. 1 ianvier 2006.

³⁴ Grunberg, Gérard et Nonna Mayer. « Chapitre 11 - L'effet sondage. Des citoyens ordinaires aux élites politiques » *Institutions*, *élections*, *opinion*. Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 219-236. En ligne : https://www.cairn.info/institutions-elections-opinion--9782724616101-p-219.htm [consulté le 5 janvier 2023].

sondages pousserait les électeurs à adopter un comportement dit de « vote utile », que Gérard Courtois, directeur éditorial et chroniqueur politique chez Le Monde, définit de la façon suivante :

« Le vote utile, ça consiste à voter pour le candidat de son camp qui est le mieux placé pour l'emporter plutôt que le candidat de son cœur et de ses convictions. »35

Cette notion de vote utile émerge juste avant l'élection présidentielle de 1969, lorsque le candidat communiste Jacques Duclos l'utilise dans le but de dissuader le candidat socialiste de se présenter aussi, en arquant qu'il serait mieux placé que ce dernier pour battre Georges Pompidou au second tour.³⁶ À compter de cette date, on compte des injonctions de candidats à « voter utile » lors de chaque élection, notamment de la part du candidat Giscard d'Estaing lors de l'élection de 1981. Mais c'est à partir de 2002 que cette pratique et l'usage du terme se généralisent réellement dans les campagnes présidentielles, avec l'échec de Lionel Jospin attribué au trop grand nombre de candidats à gauche³⁷.

Cependant, depuis son émergence, ce phénomène est l'objet de nombreuses critiques, notamment des politiciens qui seraient défavorisés par ce vote utile. Ainsi en 1969, Michel Rocard, un troisième candidat de gauche, s'oppose à Jacques Duclos, en affirmant à propos du vote utile :

« On a l'impression qu'il ne sert que, justement, à renforcer ce qui a déjà tout construit et qui n'a besoin d'aucun renfort. Est-ce qu'un jardinier, qui va dans son jardin avec son tuyau d'arrosage, arrose les vieux troncs, ceux qui ont déjà poussé, dont la croissance est terminée et qui commencent à pourrir ? Ou, au contraire, les jeunes pousses, encourageant l'avenir? »38

Cette même contestation ressurgit lors de la présidentielle de 1974, cette fois à la droite de l'échiquier politique; puis en 1981, où Georges Marchais s'estime victime d'un vote utile en faveur de François Mitterrand³⁹. Plus récemment, les élections présidentielles de 2022 ont vu plusieurs candidats tels qu'Eric Zemmour ou Yannick Jadot se dresser également contre le vote utile. Mais les critiques virulentes du système de vote utile et de l'influence des sondages sur les électeurs n'émanent pas uniquement des candidats à l'élection présidentielle. Le sociologue retraité du CNRS Michel Fize, déclare par exemple dans La Croix en avril 2017⁴⁰:

³⁵ Deldique, Pierre-Edouard. *Une semaine d'actualité - Gérard Courtois, directeur éditorial et chroniqueur* politique au «Monde». 2019. En ligne :

https://www.rfi.fr/fr/emission/20190518-courtois-gerard-journal-monde-directeur-editorial-chroniqueur-politique [consulté le 9 janvier 2023].

³⁶ Le vote utile, un terme utilisé à chaque présidentielle - INA. 2022. En ligne :

https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/le-vote-utile-un-terme-utilise-a-chaque-presidentielle [consulté le 4 janvier

³⁷ Le vote utile, un terme utilisé à chaque présidentielle - INA. 2022. En ligne :

https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/le-vote-utile-un-terme-utilise-a-chaque-presidentielle [consulté le 4 janvier

³⁸ La tentation du vote utile. En ligne :

https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-billet-politique/la-tentation-du-vote-utile-8638096 [consulté le 9 janvier 2023].

⁴⁰ Fize, Michel. « Le "vote utile" est une notion du vieux "logiciel" politique », La Croix. 21 avril 2017. En ligne: https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Le-vote-utile-notion-vieux-logiciel-politique-2017-04-21-120084 1249 [consulté le 4 janvier 2023].

Le « vote utile », à y regarder de près, est un vote « politicien », ancienne mouture, un vote du « système », du vieux « logiciel politique », celui des arrangements, des accommodements, des renoncements, de la lâcheté en un mot.

Le sénateur que nous avons interrogé va jusqu'à accuser les sondages d'être ainsi à l'origine d'un détournement de la démocratie dans un entretien qu'il nous a accordé :

« Là, le citoyen commence à faire des calculs et ça détourne l'esprit de la 5e République »

■ Une influence sur le rapport des citoyens à la politique ?

Les sondeurs font aussi face aux critiques sur l'influence des sondages sur le vote, parfois jugée néfaste compte-tenu des différentes limites techniques dans leur réalisation. Les sondeurs semblent reconnaître ces critiques : dans une analyse de Libération sur l'influence des sondages sur le premier tour de l'élection 2002, où les sondages n'avaient pas anticipé l'arrivé de Jean-Marie Le Pen au deuxième tour, Frédéric Micheau, le directeur général adjoint d'Opinion Way, reconnaît : « Il y a une part de responsabilité des sondeurs »⁴¹. La question de l'influence des sondages sur la démocratie ressurgit alors dans les médias régulièrement depuis 2002 à chaque élection présidentielle : en 2007 Jacques Antoine, premier directeur de Sofres publie un article intitulé "Sondages et Démocratie"⁴² ; en 2012 le journal l'Humanité lance le débat "Les sondages : apport ou obstacle à la démocratie?"⁴³; et lors des dernières élections de 2022, Arte organise un débat, regroupant le directeur du CEVIPOF et la directrice de BVA Opinion, intitulé "Les sondages sont-ils un mal nécessaire en démocratie ?"⁴⁴. Cette question peut être l'occasion pour les directeurs des principaux instituts de sondages comme Frédéric Dabi ou encore Frédéric Micheau de rappeler la fonction civique des sondages et l'apport des sondages à la démocratie⁴⁵ 46.

Il peut être alors intéressant de se replonger dans la chronologie des sondages électoraux et de l'élection présidentielle : comme le souligne le politologue Jérôme Jaffré⁴⁷, également membre du CEVIPOF, avant 1965 « pour plus d'un Français sur trois, la classe politique nationale reste assez largement inconnue ». Ainsi, l'introduction en 1965 de l'élection présidentielle au suffrage universel direct vient changer cela en personnifiant le jeu politique par l'intermédiaire de quelques candidats. Les sondages permettent alors aux français de

⁴¹ BOITEAU, Victor, Alice CLAIR, et Julien GUILLOT. « Ce que disaient les sondages à quelques jours des précédentes élections présidentielles », *Libération*. 8 avril 2022 . En ligne :

https://www.liberation.fr/politique/elections/ce-que-disaient-les-sondages-a-quelques-jours-des-precedentes-elect ions-presidentielles-20220408 JXQAUBRJLJBYJKXN3XCHRYH2DM/ [consulté le 4 janvier 2023].

⁴² Antoine, Jacques. « Sondages et Démocratie », *Variances.eu*. 16 avril 2007, vol.29. En ligne : https://www.ensae.org/fr/variances/article/sondages-et-democratie/532 [consulté le 4 janvier 2023].

⁴³ « Les sondages : apport ou obstacle à la démocratie? », *L'Humanit*é. 31 mai 2012 . En ligne : https://www.humanite.fr/politique/les-sondages%3F-apport-ou-obstacle-la-democratie-497671 [consulté le 4 janvier 2023]

⁴⁴ Arte. (2021, 27 octobre). Les sondages sont-ils un mal nécessaire en démocratie ? - 28 Minutes - ARTE. [VIdéo en ligne]. [22'59"]. Disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=wo54VzLliRo. [Consulté le 20/12/2022]

⁴⁵ Fonton, Mickaël. « Frédéric Micheau : "Les sondages et la présidentielle sont devenus indissociables" », *Valeurs actuelles*. 18 février 2022. 18 février 2022 . En ligne :

https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/frederic-micheau-les-sondages-et-la-presidentielle-sont-devenus-indissociables [consulté le 4 janvier 2023].

⁴⁶ Daвı, Frédéric. « [Les études d'opinion montrent que...] », L'Humanité. 30 mars 2022 .

⁴⁷ JAFFRÉ, Jérôme. « La Ve est-elle une république des sondages ? », Commentaire. 2019, Numéro 165 no 1. p. 11-22.

suivre le déroulé de la campagne et la mise en ballottage du Général de Gaulle, qui se réalisera, finira d'asseoir la légitimité des sondages. Les professionnels des sondages défendent ainsi leurs outils en mettant en avant le fait que les sondages électoraux permettent d'intéresser les français aux élections, en particulier pour ceux qui sont loin de la politique. C'est ce qui est ressorti de notre entretien avec un membre exécutif d'un institut de sondages lorsque cette personne a évoqué un manque d'intérêt des français pour la politique et une grande méconnaissance des candidats avant les élections :

« Lorsque l'on fait des sondages, quand on sort des milieux politisés [...] la majorité des français ne savaient pas deux mois avant les élections qui était Yannick Jadot. »

Ainsi, l'intérêt que peuvent susciter les sondages électoraux aurait un effet positif en permettant aux électeurs d'avoir une bonne visibilité des différentes candidatures, et en les rapprochant donc des élections, leur permettant ainsi de voter de manière éclairée. Ce sondeur va plus loin dans la défense des vertus démocratiques des sondages, en affirmant qu'ils permettraient de mettre en avant les candidats et les thèmes les plus intéressants aux yeux des votants. Il justifie ainsi la nécessité démocratique d'avoir des sondages afin de mettre en avant certains thèmes :

« Si on n'avait pas d'intentions de votes, on aurait pas pu mesurer assez rapidement que ces candidatures là (celle d'Anne Hidalgo et de Valérie Pécresse) ne fonctionnaient pas dans l'opinion, elles n'impactent pas et d'autres candidatures [...], elles parlaient davantage à l'opinion. »

Les sondages créent alors un effet de loupe, ce qui est clairement identifié par certains politologues comme Patrick Lehingue⁴⁸, professeur de science politique à l'Université de Picardie. Au cours d'une étude revenant sur la présidentielle de 2007, il analyse ce mécanisme qui permet aux votants « de réduire et simplifier la palette de leur choix ». Mais d'autres politologues critiquent ces effets de loupe sur certains candidats, invoquant parfois, comme nous l'avons vu plus tôt, un manque de fiabilité des sondages. Un argument qui est alors mis en avant est le caractère privé dans la commande et la réalisation des sondages. Un proche de la Commission des sondages que nous avons rencontré questionne de manière rhétorique :

« Comment croyez qu'on rentre dans un baromètre ? [...] Par exemple la candidature de Ségolène Royal en 2007, avant les primaires, elle a été aidée par les sondeurs »

Il semble ainsi y avoir une opposition entre les professionnels des sondages qui clament la dimension d'intérêt public des sondages pour la démocratie et d'autre part les experts et politologues qui s'inquiètent d'une forme de manipulation des votants et donc d'un détournement démocratique. Cette opposition s'illustre par exemple dans la comparaison organisée par *Ouest-France* lors de la dernière élection présidentielle entre son directeur politique et Frédéric Micheau⁴⁹. Le directeur politique de *Ouest-France* affirme que « les sondages mettent en péril la démocratie » et le journal prend un engagement fort en décidant de ne plus publier de sondages lors de la présidentielle de 2022. Cela a poussé les autres journaux à se positionner : *Libération* ne commande plus de sondages d'intentions de

⁴⁹ Sondages électoraux : danger ou outils bénéfiques pour la démocratie ? 2022. En ligne : https://ledrenche.ouest-france.fr/pour-ou-contre-les-sondages-electoraux/ [consulté le 5 janvier 2023].

⁴⁸ Lehingue, Patrick. « L'emprise des sondages sur le jeu électoral : vrais et faux débats », *Savoir/Agir*. 2007, vol.1 n° 1. p. 37-47.

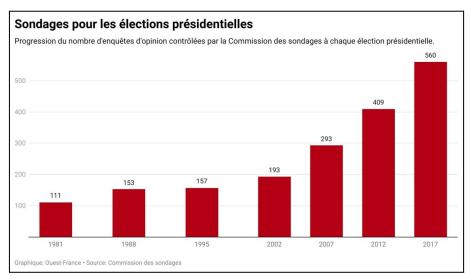
vote mais des enquêtes d'opinion, *Le Monde* a continué de publier quelques sondages malgré l'enquête de Luc Bronner, tandis que *Le Parisien* a commandé plus de sondages⁵⁰.

Ainsi, même si le type, le degré et les conséquences de l'influence des sondages sur les électeurs font l'objet de débats entre chercheurs et au sein de l'arène journalistique, l'existence de cette influence semble faire consensus. Cependant, comme nous avons commencé à le voir dans cette partie, certains acteurs de la controverse affirment que les sondages n'influencent pas seulement les électeurs, mais également le jeu politique.

■ Les sondages électoraux : quelle influence sur le jeu politique ?

■ Un détournement du débat public

Depuis la publication des premiers sondages électoraux en France lors des élections de 1981, leur nombre a considérablement augmenté, avec une accélération plus nette à partir des années 2000.



<u>Figure 3</u> - Progression du nombre d'enquêtes d'opinion entre 1981 et 2017, publié par Ouest France sur la base des chiffres de la Commission des sondages⁵¹

⁵⁰ THIMONNIER, Marie et Vincent Coquaz. *Après «Ouest-France», d'autres médias ont-ils renoncé à participer à «la grande manip» des sondages ?* En ligne :

https://www.liberation.fr/checknews/apres-ouest-france-dautres-medias-ont-ils-renonce-a-participer-a-la-grande-manip-des-sondages-20211110 UNAP2NMTVZAJPC4K7MZ74JIDEY/ [consulté le 4 janvier 2023].

⁵¹ LEFRANC, François-Xavier. EDITORIAL. Présidentielle 2022: les sondages, inquiétantes dérives. 2021. En ligne:

https://www.ouest-france.fr/elections/presidentielle/editorial-presidentielle-2022-les-sondages-inquietantes-derive s-87978474-32ef-11ec-a99b-9345f1757da3 [consulté le 7 janvier 2023].

Pour Frédéric Micheau⁵² de l'institut OpinionWay, cette montée en puissance des analyses des sondages électoraux coïncide avec le développement important des médias et de la circulation de l'information, « au point de devenir indissociables (de la présidentielle) ». Cette augmentation du nombre de sondages, qui envahissent l'espace médiatique à l'approche des élections, est source de critiques, venant non selon de politologues, mais aussi même de certains sondeurs. Alexandre Dézé⁵³, maître de conférences en science politique et enseignant à Sciences Po Paris, dénonce leur « surabondance » dans les médias, tandis que Frédéric Micheau⁵⁴ affirme qu'ils « saturent l'espace politico-médiatique ». Une conséquence de leur « omniprésence », pour reprendre les mots du directeur adjoint, est le détournement de l'attention des lecteurs, auditeurs et spectateurs des sujets de fonds qui devraient animer les débats politiques, tels que les programmes des différents candidats.

Inquiets de ce constat et souhaitant inverser la tendance, certains acteurs demandent à limiter la diffusion des sondages. C'est le cas du sénateur à l'origine de la proposition de loi concernant un encadrement plus strict des sondages que nous avons rencontré. Ce sénateur alerte lui aussi sur le fait que les sondages sont devenus « l'argument et le sujet du débat » alors qu'ils devraient être pris uniquement pour ce qu'ils sont, à savoir de simples photos à l'instant t de la popularité des candidats. Cette position est partagée en certains points par un institut de sondages que nous avons rencontré, qui reconnaît une certaine responsabilité des journalistes dans cette distorsion de l'espace médiatique. Il souligne cependant la responsabilité des politiques eux-mêmes, qui ne se privent pas de mettre en avant les sondages qui leurs sont favorables et à dénigrer ceux qui leur sont moins favorables, comme a pu le faire Jean-Luc Mélenchon lors des dernières présidentielles.

Des répercussions sur la visibilité des candidats

D'après plusieurs acteurs, les sondages modifient aussi la visibilité dont les candidats bénéficient. Comme nous avons commencé à l'évoquer plus tôt, certains politiques et instituts de sondage considèrent que ce phénomène est positif en ce qu'il permet un déplacement de l'attention vers des candidats des partis non traditionnels. Selon l'institut de sondage Kantar Public, sans la visibilité donnée par les sondages à ces candidats, Anne Hidalgo et Valérie Pécresse auraient bénéficié de plus d'attention des électeurs, car elles viennent des deux partis institutionnels qui ont gouverné la France ces 50 dernières années. Néanmoins, certains acteurs estiment que ces répercussions des sondages sur la visibilité des candidats sont néfastes puisqu'elles nuiraient aux candidats les plus mal classés. Le sénateur que nous avons rencontré défend cette position en soulignant qu'avant les 15 jours avant l'élection, les temps de parole des candidats sont soumis à un principe d'équité, proportionnel à leur poids politique. En pratique, avant ces 15 jours, les médias n'invitent que les politiques qui ont les meilleurs résultats aux sondages. Les candidats n'ayant pas

⁵² Fonton, Mickaël. « Frédéric Micheau : "Les sondages et la présidentielle sont devenus indissociables" », *Valeurs actuelles*. 18 février 2022. 18 février 2022 . En ligne :

https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/frederic-micheau-les-sondages-et-la-presidentielle-sont-devenus-indissociables [consulté le 4 janvier 2023].

⁵³ Mestre, Abel. « Alexandre Dézé « Il faudrait déshystériser la production et l'utilisation des sondages » », *Le Monde*. 15 février 2022. p. 34.

⁵⁴ FONTON, Mickaël. « Frédéric Micheau : "Les sondages et la présidentielle sont devenus indissociables" », *Valeurs actuelles*. 18 février 2022 . 18 février 2022 . En ligne :

https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/frederic-micheau-les-sondages-et-la-presidentielle-sont-devenus-indissociables [consulté le 4 janvier 2023].

encore obtenu d'intentions de vote significatives exprimées dans les sondages ne sont donc pas conviés à s'exprimer dans les médias ayant de la visibilité, et ils n'ont donc pas l'occasion de toucher une plus grande part de l'électorat. L'institut de sondage Kantar Public exprimait en d'autres termes une position proche, en expliquant qu'un candidat à qui on dit « votre campagne ne décolle pas » en début d'interview doit passer la moitié de son interview à se défendre et à expliquer pourquoi sa campagne ne décolle pas, ne laissant pas une image positive de lui et de sa campagne au public.

Mais cette forte influence sur la visibilité des candidats interroge certains acteurs vis-à-vis des enjeux économiques que les sondages représentent. Le proche de la commission des sondages que nous avons interviewé nous a expliqué que commander un sondage est onéreux, et n'est pas à la portée de tout le monde. Il y a donc un effet d'entraînement par les moyens financiers, avec des candidats pouvant financer des sondages où leurs noms apparaissent pour bénéficier d'un gain de visibilité. Ainsi, pour bien comprendre le résultat d'un sondage, il est important de connaître qui sont les commanditaires derrière chaque sondage. Ce sont parfois les partis politiques eux-mêmes, ce qui pose des questions quant à la neutralité de ces sondages selon le sénateur que nous avons interrogé :

« L'institut de sondage - et c'est humain - va inconsciemment tourner les questions d'une certaine façon, exploiter les réponses d'une certaine façon aussi [...] On peut faire des petites modifications (par exemple la place d'une personne dans le spectre politique considéré plus à gauche ou un peu moins) selon le client qui a commandé le sondage (par exemple si c'est *l'Humanit*é ou *le Figaro*, on n'aura pas forcément les mêmes résultats) ».

Ce dernier ne dit pas que cela est fait de façon délibérée, mais qu'il est possible d'exploiter des marges d'erreur, des marges d'influence. C'est le caractère privé des sondages qui pose question. Et comme le dit Alexandre Dézé⁵⁵, les instituts de sondages « sont des entreprises comme les autres, dont le but est de générer des profits ». Ils vont donc devoir faire des choix économiques dans la fréquence de publication des sondages, dans les questions posées, dans les partis avec lesquels ils acceptent de signer des contrats, etc... Toujours selon ce sénateur, il n'est par exemple pas impartial ou neutre de demander à inclure un candidat dans un sondage.

Enfin, nous évoquions précédemment le fait qu'il était important de chercher à comprendre quel parti était potentiellement à l'origine du sondage, pour être vigilant dans l'interprétation. Néanmoins, cela est rendu plus ardu par le fait que le réel commanditaire se cache parfois derrière une entreprise ou association écrans pour cacher le lien. Le proche de la Commission des sondages dénonçait ce phénomène et affirmait qu'il devrait être plus contrôlé.

■ Une influence des sondages sur les stratégies des acteurs politiques

De nombreux acteurs de cette controverse affirment que l'impact des sondages électoraux sur le jeu politique ne se limite pas aux sujets évoqués précédemment, mais s'étend également aux stratégies des candidats et des partis politiques. En 2012 par exemple, le président sortant François Hollande ne se représente pas sur la base de ses mauvais

16

⁵⁵ MESTRE, Abel. « Alexandre Dézé « Il faudrait déshystériser la production et l'utilisation des sondages » », *Le Monde*. 15 février 2022. p. 34.

résultats dans les sondages, ce qui est une première historique⁵⁶. Dans un entretien donné à *La Croix* en 2021, Anne Jadot⁵⁷, maître de conférences à Sciences Po, affirme que les sondages influencent évidemment les acteurs de la politique, en plus d'influencer les électeurs.

« En revanche, on sait que les sondages ont une influence majeure sur les autres acteurs du jeu politique, les politiques et les journalistes. Ce n'est pas nouveau : en janvier 1995, c'est sur la base de sondages que Nicolas Sarkozy demande à Jacques Chirac de se désister au profit d'Édouard Balladur. Mais c'est amplifié aujourd'hui par le quinquennat et le sentiment de campagne permanente, et par l'information en continu qui accentue la couverture « course de chevaux ». »

Les sondages joueraient donc un rôle dans les prises de décision des partis politiques et de leurs candidats. Anne Jadot donne un exemple s'appuyant sur l'existence d'un seuil pour le remboursement des campagnes. La loi française prévoit en effet que les candidats recueillant au moins 5% des suffrages aux élections présidentielles puissent se faire rembourser pour leurs dépenses de campagne à hauteur de 8 millions d'euros. Dans le cas contraire, le montant du remboursement est plafonné à 800 000 euros. Ainsi, les sondages pourraient dissuader les petits candidats de se lancer, de peur de ne pas atteindre un score suffisant pour obtenir un remboursement. Aux dernières élections en 2022, deux partis importants, Europe Ecologie Les Verts et Les Républicains, n'ont étonnamment pas dépassé cette barre des 5% et se sont retrouvés en position délicate au moment de boucler leurs comptes de campagne. Les sondages jouent un rôle important ici : donnant une estimation du score d'un candidat aux élections, les sondages permettent aux partis d'ajuster leurs dépenses de campagne. Mais les sondages sont plus qu'un indicateur d'ajustement des dépenses de campagne. Comme le soutient Jannick Alimi⁵⁸, journaliste au Parisien, ils peuvent aussi être à l'origine du lancement d'une campagne comme de son arrêt.

« Quant à Éric Zemmour, ce sont les sondages qui, bien avant qu'il officialise sa candidature, l'ont convaincu de se lancer dans l'aventure. »

Les journalistes politiques Sarah Belouezzane, Julie Carriat Franck Johannès et Abel Mestre⁵⁹ mettent d'autre part en avant le fait que les partis politiques peuvent se servir des sondages pour contourner la réalisation de primaires. Lors des présidentielles 2022, à part les écologistes, les partis politiques ont été assez réticents à se lancer dans des primaires. Les sondages permettent alors d'obtenir des informations supplémentaires dans le choix de leurs candidats pour les élections. Les sondages peuvent aussi être mis à profit des

⁵⁶ « Retrait de François Hollande : un choix dicté par des sondages désastreux ? », *leparisien.fr.* 1 décembre 2016 . En ligne :

https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/retrait-de-francois-hollande-un-choix-dicte-par-des-sondages-des astreux-01-12-2016-6402021.php [consulté le 8 janvier 2023].

⁵⁷ VAILLANT, Gauthier et Corentin Lesueur. « Présidentielle 2022 : les sondages faussent-ils la campagne ? », *La Croix*. 11 octobre 2021 . En ligne :

https://www.la-croix.com/Debats/Presidentielle-2022-sondages-faussent-ils-campagne-2021-10-11-1201179987 [consulté le 5 janvier 2023].

⁵⁸ALIMI, Jannick. *Présidentielle : pourquoi les sondages restent incontournables dans la campagne*. 2021. En ligne :

https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/presidentielle-pourquoi-les-sondages-restent-incontournables-da ns-la-campagne-31-12-2021-LFPHOJ3PLFA5RJYCXSRDINOCLA.php [consulté le 14 janvier 2023].

⁵⁹ DEROYER, Solenn. « Les sondages, juges de paix de la précampagne présidentielle », *Le Monde.fr.* 14 avril 2021 . En ligne :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/04/14/les-sondages-juges-de-paix-de-la-precampagne-presidentielle _6076745_823448.html[consulté le 5 janvier 2023].

candidats pendant la campagne en leur permettant d'adapter leurs choix de campagne et leur programme aux retours qu'ils obtiennent des électeurs via les sondages. L'institut de sondage Kantar Public ajoute que les enquêtes, commandées par les partis politiques eux-mêmes, leur permettent de comprendre comment gagner des électeurs : ils permettent par exemple de dégager les thèmes suscitant le plus d'intérêt ou les éléments de programmes les plus convaincants auprès de l'électorat visé. Ils peuvent aussi analyser les hésitations des répondants, comprendre leurs préférences. Ainsi, avoir accès aux résultats de sondages pourrait être bénéfique pour les partis politiques. De plus, adapter l'offre politique à l'opinion publique pourrait servir la démocratie en créant une offre plus représentative des centres d'intérêt des citoyens selon Kantar Public. Les politologues Gérard Grunberg et Nonna Mayer⁶⁰ vont plus loin en caractérisant les sondages, non plus d'outils pour les politiques, mais plutôt de contraintes. Selon eux, la pression exercée par les sondages pèse sur les personnages politiques qui se doivent de prendre en compte l'opinion publique, exprimée plus de manière plus fréquente, et parfois écarter de leurs programmes des mesures impopulaires comme des réformes du régime des retraites. Cependant, il faut garder à l'esprit que les sondages ne sont pas parfaits et peuvent induire en erreur les politiques, ce qui a été observé à plusieurs reprises dans l'histoire. La personne proche de la Commission des sondages, dans l'entretien qu'elle nous a accordé, donne quant à elle l'exemple de Monsieur Jospin en 2002 : « les sondages le donnaient qualifié pour le second tour. S'il avait eu des résultats plus fiables, il aurait pu se débrouiller pour faire des alliances et enlever certaines candidatures qui lui prenaient des voix ». Il a alors conclu en expliquant que les sondages ont beaucoup d'effets, parfois mauvais et sont à l'origine d'erreurs de parcours.

Les débats autour de l'influence des sondages sur les électeurs et sur les politiques montrent que la question de leur fiabilité, évoquée plus tôt dans cet article, se pose comme une réelle question de société et non comme un simple débat d'experts statisticiens. Ce constat amène à s'interroger sur l'encadrement mis en place pour limiter les dérives, qui est lui aussi l'objet de désaccords.

Quel encadrement pour les sondages ?

Les sondages électoraux ont été encadrés par différentes lois et décisions judiciaires afin de limiter leur influence et garantir la transparence de leurs publications. Initialement, une loi de 1977 créait la Commission des sondages⁶¹ et interdisait simultanément la publication de sondages pendant les 7 jours précédant une élection. Cet embargo a été annulé par la Cour de Cassation en 2001⁶² au nom de la liberté d'expression. Depuis 2002, la publication de sondages est soumise à une durée d'embargo de 2 jours, et les organismes qui réalisent ces sondages sont tenus de rendre disponibles tous les documents utilisés et de fournir

⁶⁰ Grunberg, Gérard et Nonna Mayer. « Chapitre 11 - L'effet sondage. Des citoyens ordinaires aux élites politiques » *Institutions*, *élections*, *opinion*. Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 219-236. En ligne : https://www.cairn.info/institutions-elections-opinion--9782724616101-p-219.htm [consulté le 5 janvier 2023].

⁶¹ Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.

⁶² Décision - Pourvoi n°00-85.329 | Cour de cassation. 2001. En ligne : https://www.courdecassation.fr/decision/6079a8d79ba5988459c4f197 [consulté le 4 janvier 2023].

certaines informations sur la méthodologie de l'enquête. En 2021, il a été imposé aux organismes de faire apparaître les marges d'erreur lors de la diffusion de sondages relatifs à l'élection présidentielle.

■ La Commission des sondages

Pour empêcher que l'opinion publique soit manipulée par des sondages falsifiés, la loi du 19 juillet 1977 a créé la Commission des sondages, qui est chargée d'appliquer les lois en rapport aux sondages. Ceci arrive 3 ans après l'élection de François Mitterrand qui bat Valérie Giscard d'Estaing, longtemps donné favori par les sondages.

Sa mission officielle est d'empêcher que des sondages viennent perturber la libre détermination du corps électoral. Pour cette raison, la commission ne connaît pas d'équivalent dans d'autres pays, où il est considéré que le corps électoral est robuste à ces tentatives de manipulations. Ceci se traduit aujourd'hui par des rappels à l'ordre lorsque la base de sondés n'est pas conforme aux attentes de la commission (méthode des quotas) ou lorsqu'un sondage est sur-interprété. De plus, tout institut qui réalise un sondage électoral doit, au préalable de sa transmission à une partie extérieure, soumettre une notice à la Commission et attendre son autorisation. C'est le mécanisme principal de régulation de la commission, qui garantit que les sondages rendus publiques respectent ses attentes. Les notices sont ensuite rendues publiques⁶³.

Afin d'assurer son impartialité, la Commission des sondages est formée de magistrats professionnels choisis par paires dans le Conseil d'État, la Cour de cassation et la Cour des comptes, et 3 membres désignés respectivement par le président de la République, le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale. Ces 3 membres n'étaient pas prévus par la loi de 1977, mais celle-ci fut modifiée en 2016⁶⁴, un an avant l'élection de 2017, pour revigorer la commission en y ajoutant 3 experts.

Comme toute institution ayant un pouvoir de régulation, la Commission des sondages est une source de tension. Elle est critiquée tant par des experts que des sondeurs. Par exemple, Alain Garrigou⁶⁵, alors professeur en science politique, dénonce en 2009 son manque d'autorité dans l'affaire des sondages⁶⁶. Il rejoint finalement la commission en 2016, un an avant une nouvelle élection. Après l'article de Luc Bronner sur la non fiabilité des access panels⁶⁷, la commission devient plus sévère, selon le proche de la commission des sondages que nous avons interrogé. Cela se traduit en février 2022 par un avertissement⁶⁸ à

⁶³ Commission des sondages (contrôle, interdiction, publication). En ligne : https://www.commission-des-sondages.fr/notices/ [consulté le 4 janvier 2023].

⁶⁴ LOI n° 2016-508 du 25 avril 2016 de modernisation de diverses règles applicables aux élections (1).

⁶⁵ ALEMAGNA, Lilian. *«Les sondeurs violent tous les principes déontologiques qu'ils défendent»*. En ligne : https://www.liberation.fr/france/2009/11/06/les-sondeurs-violent-tous-les-principes-deontologiques-qu-ils-defende nt 592206/ [consulté le 14 janvier 2023].

⁶⁶ LAURENT, Samuel. « L'affaire des sondages de l'Elysée fait son retour », *Le Monde.fr.* 11 décembre 2012 . En ligne :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2012/12/11/l-interminable-saga-des-sondages-de-l-elysee_1804557_8234 48.html [consulté le 14 janvier 2023].

⁶⁷ Bronner, Luc. « Dans la fabrique opaque des sondages », *Le Monde.fr.* 4 novembre 2021 . En ligne : https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/11/04/dans-la-fabrique-opaque-des-sondages_6100879_823448.ht ml [consulté le 14 janvier 2023].

⁶⁸ Åvertissement de la Commission des sondages (2022, 4 février). «9354 Avertissement». Disponible sur: http://www.commission-des-sondages.fr/notices/files/notices/2022/fevrier/9354-avertissement.pdf. [Consulté le 5 janvier 2022]

Cluster 17, qui collaborait jusqu'alors avec le journal *Marianne*. Cet avertissement mène à la rupture des liens entre cet institut et ce journal⁶⁹. Cependant, même après ces évènements, Alexandre Dézé, continue à déplorer le manque d'autorité de la commission dans un article du *Monde*⁷⁰. Le proche de la commission des sondages ne le démend pas : il nous confie que même si les instituts qui publient des études non conformes sont signalés au Procureur de la République, ces affaires sont classées sans suite. De plus, il regrette le manque de moyens face à l'avènement du sondage par internet, vulnérable à la fraude de ses participants, comme le montre l'article de Luc Bronner. Il réconcilie néanmoins l'absence de sanctions avec le rôle de la commission en soulignant le fait qu'il est plus pédagogique qu'autre chose. De plus, un signalement de la commission est publique et entraîne donc des dommages réputationnels, comme l'a montré la rupture entre Cluster 17 et *Marianne*. En contrepoint de celle-ci, certains sondeurs estiment qu'elle détient trop d'autorité en vu de son manque d'expérience, qui découle de la manière dont elle est constituée. Un sondeur que nous avons rencontré explique :

« Ce ne sont même pas des statisticiens, ce sont juste des gens qui ont au maximum une appétence pour les sondages. C'est donc compliqué d'avoir un dialogue, surtout avec un rapport de force. »

Sur ce point, peut-être que la statistique publique pourrait trancher. Cependant, un ingénieur statisticien de l'INSEE nous a rappelé lors d'un entretien que l'INSEE ne se mêlait pas des sondages électoraux pour des raisons de conflits, et que l'apport de politologues dans les sondages d'opinions est pertinent. Mais lui aussi admet qu'un peu plus d'expertise scientifique dans ce domaine (et plus particulièrement, dans les instituts) serait souhaitable. Certains voudraient voir changer le rôle de la commission, à l'instar de l'institut Kantar que nous avons interrogé :

« Leur principal rôle devrait être de vérifier la sincérité de ce qui est produit, et d'éviter l'apparition d'instituts factices et qui serviraient l'intérêt de l'un des candidats, »

D'autres souhaiteraient que la régulation se fasse non pas au niveau des sondages, mais des instituts, comme le sénateur que nous avons rencontré :

« Les instituts de sondage devraient trouver des règles plus strictes et communes. D'autre part, l'interprétation des sondages par les instituts devrait être plus neutre : certains sont plus à gauche, d'autres plus à droite. »

On voit bien ici que le rôle que devrait avoir la Commission des sondages est l'objet de nombreux désaccords.

■ L'interdiction de publication des sondages 2 jours avant le vote

Outre la question du contrôle par la Commission de la méthodologie utilisée par les sondages, se pose le problème de l'autorisation de leur diffusion au moment du vote, dans

⁶⁹ Mise en cause de l'institut Cluster17: Marianne répond à la Commission des sondages. En ligne: https://www.marianne.net/politique/mise-en-cause-de-linstitut-cluster17-marianne-repond-a-la-commission-des-sondages [consulté le 14 janvier 2023].

⁷⁰ Mestre, Abel. « Alexandre Dézé « Il faudrait déshystériser la production et l'utilisation des sondages » », *Le Monde*. 15 février 2022. p. 34.

un souci d'influencer le moins possible le vote des citoyens, comme évoqué dans les deux parties précédentes. Le sénateur que nous avons pu rencontrer porte ainsi en 2022 la proposition d'étendre la période de réserve à partir de laquelle des sondages électoraux ne peuvent plus être publiés, de 2 jours à deux semaines avant le vote. Cette mesure pourrait permettre de laisser plus de place au débat et de limiter le nombre de sondages. En effet, selon lui :

« Ce temps de pause permet à l'électeur de se concentrer sur les candidats, sur son message, sans influence extérieure. Il y a un bruit de fond qui prend de l'importance en approchant la date. Ces 15 jours de réflexion sont nécessaires. »

L'Institut Kantar Public, avec qui nous avons pu discuter, estime lui aussi nécessaire d'avoir une période sans sondages en amont de l'élection et se déclare attaché à ce moment de silence, par solennité, et à l'idée que les gens puissent réfléchir à leur choix, sans être abreuvés de sondages. Cependant ce projet de régulation ne semble pas faire l'unanimité parmi les différents acteurs de la controverse, comme en témoignait Herbert Castéran, directeur de l'Ecole de Management de Strasbourg, en 2017 dans *Marketing et communication politique*⁷¹, ouvrage ayant pour but d'analyser les stratégies de marketing et de communication adoptées par les différents acteurs de la compétition électorale. En effet, il soutient :

« Les régulations sont vaines, notamment l'interdiction la veille et le jour du vote de publier des sondages. Effectivement, à l'heure où les sondages publiés par d'autres pays sont accessibles sur les réseaux sociaux, une certaine catégorie de la population peut y avoir accès (connexion internet, mœurs de génération) là où une autre catégorie ne peut pas (personne plus âgée, non connectée). »

Si l'utilité de cette période de calme sondagière suscite le débat, sa durée même est discutée parmi ceux qui la plébiscite. En effet, si le sénateur interrogé travaille pour un ré-allongement de la période, ce n'est pas le cas de tous. L'Institut Kantar Public, lui, craint qu'un allongement de la période à plus de 48h ne soit pas soutenable, car en effet cette interdiction de publication ne concernerait pas les médias étrangers. Cela fait d'ailleurs partie des raisons pour lesquelles la loi avait été modifiée en 2002 pour faire passer l'embargo de 7 jours à 2 jours. En effet, le monde des sondages électoraux est un véritable écosystème, principalement privé, ayant une économie propre et qu'il semble difficile de contrôler.

Des alternatives à la régulation ?

Au-delà du contrôle exercé par la loi et par la Commission des sondages, certains acteurs vantent d'autres modes de régulation alternatifs. Cependant ces modes de régulations soulèvent à leur tour des critiques.

Selon certains, il ne serait peut-être pas nécessaire de réguler les sondages, car une auto-régulation serait assurée par la pluralité des instituts de sondages - leur diversité limiterait le risque de manœuvre électorale - et le fait que ce sont des instituts privés, qui

⁷¹ Castéran, Herbert. « Chapitre 4. Les sondages politiques, techniques ou démiurge ? » *Marketing et communication politique*. Caen : EMS Editions, 2017, vol.2e éd., p. 183-256. En ligne : https://www.cairn.info/marketing-et-communication-politique--9782847699975-p-183.htm [consulté le 4 janvier 2023].

mettent donc en jeu leur crédibilité et leur réputation. Cette idée, qui apparaît pour la première fois en 1965, est présentée par Frédéric Micheau, le directeur général d'OpinionWay⁷², à l'occasion de la sortie en 2022 de son livre *Le Sacre de l'Opinion*, dans lequel il raconte les grands moments de la vie politique française marqués par l'influence des sondages. En effet, lorsqu'on lui demande si l'émergence d'instituts privés est une garantie d'impartialité, il répond :

« C'est qu'on fait valoir les instituts en 1965 : l'annonce de la mise en ballottage du chef de l'État a été présentée comme un signe d'indépendance à l'égard du pouvoir politique. Aucun organisme public n'aurait pu s'autoriser ce crime de lèse-majesté. Rappelons à cet égard que les résultats de la dernière étude électorale réalisée confidentiellement par la Direction Centrale des Renseignements généraux du ministère de l'Intérieur ont été modifiés sur ordre du ministre. »

Cette idée est partagée encore aujourd'hui par l'Institut Kantar Public, qui nous a expliqué :

« Il y a beaucoup de pluralisme des instituts : en France on a 8 instituts, qui sont contrôlés et qui mettent leur crédibilité dans la balance. »

Cela permettrait donc d'éviter que les sondages soient sous la coupe du gouvernement ou d'un parti politique. Cependant on constate que ce point fait débat : si la diversité des instituts réalisant des sondages peut être vue comme un gage d'impartialité, elle ne serait pas un gage de qualité, au contraire, d'après le proche de la Commission des sondages que nous avons pu rencontrer. En effet, lorsque nous lui avons demandé comment faire pour éviter les effets détournés des sondages, il nous a répondu :

« Déjà qu'il y en ait moins. C'est déjà le cas, la Commission des sondages publie le nombre des sondages (lors de chaque élection) : il y a eu moins de sondages pour ces dernières élections législatives et présidentielles que pour les précédentes. La prolifération a entraîné une baisse de qualité. »

En effet, on remarque une baisse notable du nombre de sondages entre 2017 (560 enquêtes) et 2022 (330)⁷³. Cette remarque est intéressante car ces chiffres sont plutôt contraires à ce que l'on peut voir dans la presse et démontre l'effet des controverses sur le dispositif des sondages.

Une deuxième alternative aux régulations actuelles des sondages pourrait être de développer des méthodes de sondages alternatives, qui seraient intrinsèquement plus robustes au biais et plus représentatives que les méthodes courantes.

Une première méthode serait de changer de manière de poser les questions. Bruno Cautrès présente dès 2007, différentes techniques qui permettraient d'avoir des sondages plus représentatifs et fiables, qu'il explique dans un Atlas électoral⁷⁴, un recueil d'enquêtes, de chiffres, de cartes, de tableaux et d'analyses, ayant pour but de mieux comprendre les

⁷² Le Corre, Aziliz. « «Quels rôles les sondages ont-ils joués dans l'histoire politique de la Ve République ?» », *LEFIGARO*. 28 janvier 2022 . En ligne :

https://www.lefigaro.fr/vox/culture/quels-roles-les-sondages-ont-ils-joues-dans-l-histoire-politique-de-la-ve-republi que-20220128 [consulté le 4 janvier 2023].

⁷³ Présidentielle 2022: le record de sondages de 2017 ne sera pas battu - La Voix du Nord. En ligne : https://www.lavoixdunord.fr/1160812/article/2022-04-01/presidentielle-2022-le-record-de-sondages-de-2017-ne-s era-pas-battu [consulté le 14 janvier 2023].

⁷⁴ CAUTRÈS, Bruno. « Les électeurs et les sondages » *Atlas électoral 2007*. Paris : Presses de Sciences Po, 2007, p. 119-124. En ligne : https://www.cairn.info/l-atlas-electoral-2007--9782724610116-p-119.htm [consulté le 4 janvier 2023].

stratégies et les enjeux de l'élection présidentielle 2007. Il cite notamment la technique « stop and think », qui consiste à demander aux sondés de repenser leurs réponses en leur mettant plus de contexte, différents scénarios etc, ainsi que les « sondages délibératifs », qui consistent en des panels d'électeurs réunis pendant plusieurs jours et confrontés à des points de vue d'experts et des débats entre points de vue contradictoires car les opinions changent quand on explique les tenants et aboutissants des différents votes.

Une deuxième méthode serait de trouver des techniques pour améliorer la constitution d'échantillons représentatifs pour la réalisation des sondages. Le sénateur interrogé nous a expliqué qu'il faudrait quelques règles communes pour avoir des éléments de comparaison. Par exemple, il pourrait être intéressant, dans le choix du panel, d'essayer de prendre le même panel, de suivre son évolution au fil du temps et des événements de la campagne, un peu comme on le fait avec avec les tests dans le domaine médical, plutôt que de prendre des nouvelles personnes à chaque sondage. L'Institut Kantar Public partage cet avis et cite l'exemple du Danemark, qui a constitué une base de panélistes à qui ils ont demandé, au lendemain des précédentes élections, s'ils pouvaient être sollicités à nouveau. C'est un moyen de constituer un échantillon très représentatif de leurs votes du précédent vote et qui donne des résultats très précis, car on évite l'écueil de ne compter que sur la mémoire des gens, qui peuvent se tromper.

Ainsi, il semblerait que même si l'encadrement par la loi et la Commission des sondages sont l'objet de nombreuses critiques, certains acteurs restent optimistes quant à la capacité du système à s'auto-réguler voire à se réinventer.

Conclusion

Notre analyse de cette controverse nous a ainsi permis d'appréhender les différentes polémiques ayant trait aux sondages électoraux depuis leur émergence en France vers le milieu des années 1960. Ces débats reviennent en force sur le devant de la scène de manière cyclique, à chaque élection présidentielle, et tout particulièrement à la suite d'événements que les sondages ont échoué à prédire. Les questions liées à la fiabilité et à la représentativité des sondages, discutées principalement entre experts politiques et statisticiens, s'invitent à ces occasions dans l'espace médiatique plus grand public et donnent aussi lieu à des discussions animées autour de questions moins techniques, telles que l'influence des sondages sur le vote des électeurs et les stratégies des acteurs politiques. Les sondages sont alors accusés de manipuler l'opinion ou de détourner la démocratie par de nombreux acteurs : politologues, journalistes, candidats aux élections, parfois même les citoyens eux-mêmes.

Malgré tout, certains acteurs tiennent à souligner les effets bénéfiques des sondages pour la démocratie. Ils aideraient notamment à rapprocher les citoyens de la politique, et leur permettraient de prendre conscience de la réalité des opinions des Français, à l'heure où les réseaux sociaux enferment chaque individu dans ses certitudes. Nous avons été surpris de constater que ces bienfaits des sondages n'étaient pas uniquement utilisés par les instituts de sondage pour défendre leur produit mais étaient également relevés par certains des plus fervents critiques de ces outils.

Enfin, nous aimerions souligner que la durée relativement courte de ce travail de recherche nous a conduit à faire des choix et donc à laisser de côté certains aspects de la controverse. En particulier, nous aurions souhaité avec plus de temps interroger certaines typologies d'acteurs qui nous semblent au centre de cette controverse, notamment des journalistes de presse ou de télévision ainsi que des proches d'anciens candidats à une élection présidentielle. L'étude de la place des sondages et de leur réglementation dans des pays étrangers aurait également pu apporter un éclairage nouveau à notre analyse.

■ Matériel et méthodes

La question initiale qui nous a été posée était la suivante : « Les sondages d'opinion : un danger pour la démocratie ? ». Assez rapidement, nos recherches nous ont amenés à recentrer notre étude à la seule question des sondages électoraux, en particulier dans le cadre français. Des exemples internationaux pourront toutefois être mentionnés pour apporter un éclairage.

L'analyse que nous avons effectuée et que nous avons développée dans cet article s'appuie sur un travail de recherche, composé de plusieurs phases.

D'abord, une première phase de lecture de la bibliographie nous a permis de faire émerger progressivement les nœuds de la controverse.

Nous avons ensuite mené cinq entretiens semi-directifs, entre octobre et novembre 2022, qui nous ont permis après retranscription et analyse de faire émerger de nouveaux points de vues sur les nœuds préalablement identifiés et de soulever des sous-questions auxquelles nous n'avions pas encore pensé. Ces entretiens se sont révélés d'autant plus riches en enseignements que le panel de personnes interrogées était diversifié. En effet, nous avons eu l'occasion d'échanger avec :

- un sénateur ayant déposé une proposition de loi relative à l'encadrement des sondages
- un proche de la Commission des sondages
- un membre de la direction d'un institut de sondage français
- un membre de la direction de l'institut de sondage Kantar Public
- un ingénieur statisticien à l'INSEE

Un corpus documentaire de presse a aussi été établi sur Europresse, au moyen de l'équation de recherche (Inclure: Sondages / Méthode / Biais / Élection et Exclure: politique étrangère / Etats-Unis). L'analyse de ce corpus par Cortext nous a permis de confirmer les nœuds préalablement identifiés et de renforcer certaines pistes.

Nous avons ensuite poursuivi les recherches bibliographiques à la lumière des entretiens et de l'analyse quantitative réalisés.

■ Références

■ Articles de presse généraliste / presse professionnelle

ALEMAGNA, Lilian. *«Les sondeurs violent tous les principes déontologiques qu'ils défendent»*. En ligne : https://www.liberation.fr/france/2009/11/06/les-sondeurs-violent-tous-les-principes-deontologiques-qu-ils-defendent 592206/ [consulté le 14 janvier 2023].

ALIMI, Jannick. *Présidentielle : pourquoi les sondages restent incontournables dans la campagne.* 2021. En ligne :

https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/presidentielle-pourquoi-les-sondages-restent-incontou rnables-dans-la-campagne-31-12-2021-LFPHOJ3PLFA5RJYCXSRDINOCLA.php [consulté le 14 janvier 2023].

ВLOCH, Michaël. « "Les deux grands échecs, c'est 1995 et 2002" : l'histoire des sondages racontée dans un livre », *Le Journal Du Dimanche*. En ligne :

https://www.lejdd.fr/Politique/les-deux-grands-echecs-cest-1995-et-2002-lhistoire-des-sondages-racon tee-dans-un-livre-4091641 [consulté le 12 janvier 2023].

BOITEAU, Victor, Alice CLAIR, et Julien GUILLOT. « Ce que disaient les sondages à quelques jours des précédentes élections présidentielles », *Libération*. 8 avril 2022. En ligne :

https://www.liberation.fr/politique/elections/ce-que-disaient-les-sondages-a-quelques-jours-des-preced entes-elections-presidentielles-20220408_JXQAUBRJLJBYJKXN3XCHRYH2DM/ [consulté le 4 janvier 2023].

Bronner, Luc. « Dans la fabrique opaque des sondages », *Le Monde.fr.* 4 novembre 2021 . En ligne : https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/11/04/dans-la-fabrique-opaque-des-sondages_6100879_823448.html [consulté le 14 janvier 2023].

Dabi, Frédéric. « [Les études d'opinion montrent que...] », L'Humanité. 30 mars 2022 .

Deldique, Pierre-Edouard. *Une semaine d'actualité - Gérard Courtois, directeur éditorial et chroniqueur politique au «Monde»*. 2019. En ligne :

https://www.rfi.fr/fr/emission/20190518-courtois-gerard-journal-monde-directeur-editorial-chroniqueur-politique [consulté le 9 janvier 2023].

Druon. « II. - Une pollution de la démocratie », *Le Monde.fr*. 6 septembre 1972 . En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1972/09/06/ii-une-pollution-de-la-democratie_2390216_18192 18.html [consulté le 10 janvier 2023].

Fize, Michel. « Le "vote utile" est une notion du vieux "logiciel" politique », *La Croix*. 21 avril 2017 . En ligne :

https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Le-vote-utile-notion-vieux-logiciel-politique-2017-04 -21-1200841249 [consulté le 4 janvier 2023].

Fonton, Mickaël. « Frédéric Micheau : "Les sondages et la présidentielle sont devenus indissociables" », *Valeurs actuelles*. 18 février 2022 . En ligne :

https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/frederic-micheau-les-sondages-et-la-president ielle-sont-devenus-indissociables [consulté le 4 janvier 2023].

Grably, Raphaël. « Vrais sondages », « vote caché »: comment Éric Zemmour veut convaincre de sa popularité. 2022. En ligne :

https://www.bfmtv.com/tech/vrais-sondages-vote-cache-comment-eric-zemmour-veut-convaincre-de-s a-popularite_AN-202203220078.html [consulté le 14 janvier 2023].

LAURENT, Samuel. « L'affaire des sondages de l'Elysée fait son retour », *Le Monde.fr.* 11 décembre 2012 . En ligne :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2012/12/11/l-interminable-saga-des-sondages-de-l-elysee_180 4557_823448.html [consulté le 14 janvier 2023].

LE CORRE, Aziliz. « «Quels rôles les sondages ont-ils joués dans l'histoire politique de la Ve République ?» », *LEFIGARO*. 28 janvier 2022 . En ligne :

https://www.lefigaro.fr/vox/culture/quels-roles-les-sondages-ont-ils-joues-dans-l-histoire-politique-de-la-ve-republique-20220128 [consulté le 4 janvier 2023].

LEFRANC, François-Xavier. *EDITORIAL. Présidentielle 2022 : les sondages, inquiétantes dérives.* 2021. En ligne :

https://www.ouest-france.fr/elections/presidentielle/editorial-presidentielle-2022-les-sondages-inquieta ntes-derives-87978474-32ef-11ec-a99b-9345f1757da3 [consulté le 7 janvier 2023].

« Les sondages : apport ou obstacle à la démocratie? », *L'Humanité*. 31 mai 2012 . En ligne : https://www.humanite.fr/politique/les-sondages%3F-apport-ou-obstacle-la-democratie-497671 [consulté le 4 janvier 2023].

MESTRE, Abel. « Alexandre Dézé « Il faudrait déshystériser la production et l'utilisation des sondages » », Le Monde. 15 février 2022. p. 34.

Mise en cause de l'institut Cluster17 : Marianne répond à la Commission des sondages. En ligne : https://www.marianne.net/politique/mise-en-cause-de-linstitut-cluster17-marianne-repond-a-la-commis sion-des-sondages [consulté le 14 janvier 2023].

MICHEL, Lejeune. « Faute de contrôles..., par Michel Lejeune ». 25 avril 2002 . En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/04/25/faute-de-controles-par-michel-lejeune_273009_18 19218.html [consulté le 14 janvier 2023].

Présidentielle 2022 : le record de sondages de 2017 ne sera pas battu - La Voix du Nord. En ligne : https://www.lavoixdunord.fr/1160812/article/2022-04-01/presidentielle-2022-le-record-de-sondages-de -2017-ne-sera-pas-battu [consulté le 14 janvier 2023].

DEROYER, Solenn. « Les sondages, juges de paix de la précampagne présidentielle », *Le Monde.fr.* 14 avril 2021 . En ligne :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/04/14/les-sondages-juges-de-paix-de-la-precampagne-presidentielle_6076745_823448.html [consulté le 25 novembre 2022].

« Retrait de François Hollande : un choix dicté par des sondages désastreux ? », *leparisien.fr.* 1 décembre 2016 . En ligne :

https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/retrait-de-francois-hollande-un-choix-dicte-par-des-so ndages-desastreux-01-12-2016-6402021.php [consulté le 8 janvier 2023].

Sondages électoraux : danger ou outils bénéfiques pour la démocratie ? 2022. En ligne : https://ledrenche.ouest-france.fr/pour-ou-contre-les-sondages-electoraux/ [consulté le 5 janvier 2023].

Tallès, Olivier. *Présidentielle 2022 : dans la fabrique des sondages*. 2022. En ligne : https://www.la-croix.com/France/Presidentielle-2022-fabrique-sondages-2022-03-25-1201207010 [consulté le 14 janvier 2023].

THIMONNIER, Marie et Vincent Coquaz. Après «Ouest-France», d'autres médias ont-ils renoncé à participer à «la grande manip» des sondages ? En ligne :

https://www.liberation.fr/checknews/apres-ouest-france-dautres-medias-ont-ils-renonce-a-participer-a-la-grande-manip-des-sondages-20211110_UNAP2NMTVZAJPC4K7MZ74JIDEY/ [consulté le 4 janvier 2023].

VAILLANT, Gauthier et Corentin Lesueur. « Présidentielle 2022 : les sondages faussent-ils la campagne ? », *La Croix*. 11 octobre 2021 . En ligne :

https://www.la-croix.com/Debats/Presidentielle-2022-sondages-faussent-ils-campagne-2021-10-11-12 01179987 [consulté le 5 janvier 2023].

Verdier, Marie. « Ces sondages qui sondent l'insondable », La Croix. 25 avril 2002 .

VILLEMUS, Phillippe. « Quels effets les sondages auront-ils sur la présidentielle ? », La Tribune. 25 janvier 2022 . En ligne :

https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quels-effets-les-sondages-auront-ils-sur-la-presidentielle-90 2590.html [consulté le 4 janvier 2023].

Articles de revue scientifique

Antoine, Jacques. « Sondages et Démocratie », *Variances.eu*. 16 avril 2007, vol.29. En ligne : https://www.ensae.org/fr/variances/article/sondages-et-democratie/532 [consulté le 4 janvier 2023].

BAISNÉE, Olivier. « Le renoncement aux sondages. Les journalistes politiques français et la candidature de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2012 », *Politiques de communication*. 2017, vol.8 n° 1. p. 155-190.

Barrault, Christian. *Petite histoire des méthodes d'enquêtes par sondage*. 2015. En ligne : http://www.observatoire-des-sondages.org/petite-histoire-des-methodes-d-enquetes-par-sondage [consulté le 12 novembre 2022].

BLAIS, André, Elisabeth GIDENGIL, et Neil NEVITTE. « Do Polls Influence the Vote? », Capturing Campaign Effects. 1 janvier 2006.

BLONDIAUX, Loïc. « Ce que les sondages font à l'opinion publique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*. 1997, vol.10 n° 37. p. 117-136.

CAUTRÈS, Bruno. « Les électeurs et les sondages » *Atlas électoral 2007*. Paris. Presses de Sciences Po. 2007, p. 119-124. (Hors collection). En ligne :

https://www.cairn.info/l-atlas-electoral-2007--9782724610116-p-119.htm [consulté le 4 janvier 2023].

CAUTRÈS, Bruno. « 16. Panel, mode d'emploi », *Le nouveau désordre électoral*. 2004. p. 369-389. (Chroniques électorales).

FOURNIER, Patrick, François GÉLINEAU, et Allison HARELL. « Les Systèmes d'Aide au Vote peuvent-ils être utiles pour l'étude des élections ? », Revue internationale de politique comparée. 2015, vol.22 n° 2. p. 269-296.

GAXIE, Daniel. « Les sondages, c'est scientifique ? » *Manuel indocile de sciences sociales*. Paris. La Découverte. 2019, p. 418-428. (Hors collection Sciences Humaines). En ligne : https://www.cairn.info/manuel-indocile-de-sciences-sociales--9782348045691-p-418.htm [consulté le 9 décembre 2022].

GROUSSON, Mathieu. « Élection présidentielle : évitez les pièges des sondages - Science et vie ». 23 avril 2022 . En ligne :

https://www.science-et-vie.com/article-magazine/election-presidentielle-evitez-les-pieges-des-sondag es [consulté le 13 janvier 2023].

Grunberg, Gérard et Nonna Mayer. « Chapitre 11 - L'effet sondage. Des citoyens ordinaires aux élites politiques » *Institutions*, *élections*, *opinion*. Paris. Presses de Sciences Po. 2014, p. 219-236. (Académique). En ligne :

https://www.cairn.info/institutions-elections-opinion--9782724616101-p-219.htm [consulté le 5 janvier 2023].

JAFFRÉ, Jérôme. « La Ve est-elle une république des sondages ? », *Commentaire*. 2019, Numéro 165 n° 1. p. 11-22.

LEHINGUE, Patrick. « L'emprise des sondages sur le jeu électoral : vrais et faux débats », *Savoir/Agir*. 2007, vol.1 n° 1. p. 37-47.

Ouvrages

Bourdieu, Pierre. L'opinion publique n'existe pas. 1973. En ligne :

https://www.acrimed.org/L-opinion-publique-n-existe-pas [consulté le 2 décembre 2023].

BOURDIEU, Pierre. *Les Doxosophes*. 1972, p. En ligne : https://fr.scribd.com/document/334422494/Les-Doxosophes-Pierre-Bourdieu [consulté le 29 novembre 2022].

■ Chapitres d'ouvrage

Castéran, Herbert. « Chapitre 4. Les sondages politiques, techniques ou démiurge ? » *Marketing et communication politique*. Caen. EMS Editions. 2017, vol.2e éd., p. 183-256. (Questions de société). En ligne: https://www.cairn.info/marketing-et-communication-politique--9782847699975-p-183.htm [consulté le 4 janvier 2023].

CAYROL, Roland. « Chapitre 5. Sondages et démocratie » *Opinion, sondages et démocratie*. Paris. Presses de Sciences Po. 2011, vol.2e éd., p. 115-142. (La Bibliothèque du citoyen). En ligne : https://www.cairn.info/opinion-sondages-et-democratie--9782724612073-page-115.htm?contenu=resu me [consulté le 9 janvier 2023].

Communiqués de presse

Avertissement de la Commission des sondages (2022, 4 février). «9354 Avertissement». Disponible sur: http://www.commission-des-sondages.fr/notices/files/notices/2022/fevrier/9354-avertissement.pdf. [Consulté le 5 janvier 2022]

Mediamento, Institut d'études cognitives des médias et de la publicité. « Communiqué de presse : Influence des sondages ». En ligne :

https://www.mediamento.com/assets/files/CP-Mediamento-220407-InfluenceSondage-VDEF.pdf [consulté le 4 janvier 2023].

Pages Web

Commission des sondages (contrôle, interdiction, publication). En ligne : https://www.commission-des-sondages.fr/notices/ [consulté le 4 janvier 2023].

Histoires d'Info. Pierre Bourdieu sur les sondages : « Je souhaite que la suspicion se généralise ». En ligne :

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/histoires-d-info/histoires-d-info-mitterrand-et-les-sondages-pour-la-72e-fois-je-suis-battu-par-valery-giscard-d-estaing_1983315 [consulté le 9 janvier 2023].

INKIDATA. Comprendre et utiliser la méthode des quotas pour l'échantillonnage. 2021. En ligne : https://inkidata.fr/comprendre-et-utiliser-la-methode-des-quotas-pour-lechantillonnage/ [consulté le 4 janvier 2023].

Louis, Mollier-Sabet. Sondages: comment fonctionne la marge d'erreur? 2022. En ligne: https://www.publicsenat.fr/article/politique/sondages-comment-fonctionne-la-marge-d-erreur-201683 [consulté le 13 janvier 2023].

Le vote utile, un terme utilisé à chaque présidentielle - INA. 2022. En ligne : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/le-vote-utile-un-terme-utilise-a-chaque-presidentielle [consulté le 4 janvier 2023].

La tentation du vote utile. En ligne :

https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-billet-politique/la-tentation-du-vote-utile-8638096 [consulté le 9 janvier 2023].

■ Littérature grise

Décision - Pourvoi n°00-85.329 | Cour de cassation. 2001. En ligne : https://www.courdecassation.fr/decision/6079a8d79ba5988459c4f197 [consulté le 4 janvier 2023].

Loi n° 2016-508 du 25 avril 2016 de modernisation de diverses règles applicables aux élections (1).

Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.

Rapports

MARQUIS, Lionel. Sondages d'opinion et communication politique. [s.n.]. 2005. (Cahiers du CEVIPOF).

■ Films (documentaire, fiction, ...)

Arte. (2021, 27 octobre). Les sondages sont-ils un mal nécessaire en démocratie ? - 28 Minutes - ARTE. [VIdéo en ligne]. [22'59"]. Disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=wo54VzLliRo.

■ Images, photographies, tableaux et graphiques

Auteur inconnu. (1908). Caricature of Gandhi "Public opinion", South-Africa. Libre de Droit (domaine public). Disponible sur https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gandhi_caricature_public_opinion.jpg